

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
A 19h 30
LE 31 AOÛT 2011**

Sont présents:

Madame Annie Houle, messieurs Stéphane Bernard, Jacques Comtois, Gilbert Leroux, siégeant sous la présidence de madame Lyne Audet.

Sont également présents:

Messieurs Yves Bénard, Éric Richer, Stéphane William ainsi que monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Était absent(e):

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Annie Houle, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 20 JUILLET 2011

Il est proposé par madame Lyne Audet, et unanimement résolu que le rapport du 20 juillet 2011 est accepté tel que rédigé.

**CONFORMITÉ AU P.I.I.A. :
DAVID BEAUCHEMIN & MARIE-ÈVE AUGER**

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de madame Marie-Ève Auger et monsieur David Beauchemin relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur la rue Ladouceur;

Considérant que la demande sera conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

DEMANDE DE MONSIEUR PIERRE THÉRIAULT

Considérant la demande du 29 août 2011 de monsieur Pierre Thériault relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée au 190, rue Tanguay;

Considérant que le plan déposé ne respecte pas certains critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le critère g) déterminant la prépondérance de l'usage habitation sur l'automobile, n'est pas respectée;

Il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, et unanimement résolu que le comité n'est pas favorable à la demande et ne recommande pas son acceptation.

PRÉSENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT DES PARTIES DE LOT 53 & 59 DU CADASTRE DE ST-MARC

Considérant la présentation du projet de lotissement des parties de lot 53 et 59 du cadastre de St-Marc;

Considérant qu'il s'agit de la première version de ce projet déposé par les promoteurs;

Considérant que ce projet est lié à la procédure de plan d'aménagement d'ensemble ;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme reçoivent avec intérêt cette première version d'un plan de lotissement et étudieront ce futur projet en collaboration avec le conseil municipal.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h15

Yvon Tardy
Inspecteur municipal

Lyne Audet
Présidente